

Les subsides

de financement échelonné sur plusieurs années pour les services publics afin que les Indiens puissent définir leurs propres politiques, établir leurs propres priorités et exiger des comptes de leurs propres conseils.

Le député ne peut pas ne pas avoir entendu parler de la révision de la politique relative aux revendications et du mandat spécial d'examen de solutions autres que l'exigence pour les autochtones de laisser s'éteindre leurs droits, cette pierre angulaire de la politique établie par le gouvernement précédent, que les peuples autochtones ont totalement condamnée et rejetée.

Il n'est pas non plus sans avoir entendu parler des initiatives que notre gouvernement a prises afin de protéger les rapports spéciaux qui lient le gouvernement fédéral aux Indiens. Il se souvient sans doute que notre gouvernement a mis fin à une attente qui durait depuis de nombreuses années en reconnaissant officiellement les collectivités indiennes de la région du Traité n° 9 qui englobe même une partie de la circonscription du député.

Tant dans la question du doublement des voies ferroviaires en Colombie-Britannique que dans celle de la reconduction du Traité n° 8, le gouvernement et moi avons honoré nos obligations de mandataires envers les peuples autochtones, et nous continuerons de le faire.

Il y a encore beaucoup d'autres recommandations dans le rapport Penner que j'ai l'intention de soumettre au nouveau comité du cabinet sur les questions autochtones et à l'examen desquelles, naturellement, les peuples autochtones en cause participeront pleinement. Je crois que la liste que je viens de parcourir, jugée selon les normes mêmes du député, exprime mieux les intentions de mon ministère et l'appui de notre gouvernement que tout document que l'opposition peut venir brandir sous l'œil de la caméra. Je suis tout à fait disposé à être jugé en fonction des initiatives que le gouvernement a prises. Les faits sont éloquents.

La seconde question soumise au comité du cabinet sera le rapport de l'équipe d'étude. C'est la question dont j'entends saisir le nouveau comité. Nous l'étudierons avec soin. En ce qui a trait aux recommandations contenues dans ce rapport, qui a été préparé par un groupe d'experts-conseils et de personnes de l'extérieur, je tiens à dire aux députés que certaines étaient judicieuses et d'autres beaucoup moins et certaines étaient acceptables et d'autres pas du tout. Comme le premier ministre l'a garanti à la Chambre, toutes ces recommandations, quelle que soit leur origine, feront l'objet de discussions publiques avec les autochtones avant que des décisions en matière de politique ne soient prises. C'est là la clé du succès. C'est ce qui a fait défaut sous les gouvernements précédents. Cela ne se produira pas sous le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Au comité du cabinet, on discutera non seulement du rapport Penner et du rapport de l'équipe d'étude, mais également de recommandations d'autochtones. Au cours des dizaines de réunions auxquelles j'ai participé aux quatre coins du pays, j'ai été impressionné par les recommandations réfléchies qui m'ont été faites au sujet de changements à apporter aux usages et à la politique fédérales. À la suite de toutes ces réunions avec la collectivité indienne, on a rédigé des procès-verbaux qui ont été transmis aux intéressés et j'ai demandé à mes fonctionnaires, après chacune de ces réunions, de préparer

des choix politiques au sujet de recommandations réalisables afin qu'on puisse consulter encore davantage les intéressés et prendre des décisions. C'est la façon dont procède notre gouvernement pour élaborer sa politique à l'égard des Indiens.

Je voudrais signaler la façon dont nous avons répondu à des recommandations extrêmement constructives en provenance d'habitants du Nord, surtout des autochtones, relativement à la question de la division des Territoires du Nord-Ouest. Les habitants du Nord et plus particulièrement les autochtones m'ont exhorté à m'assurer que le débat se tienne tout d'abord dans le Nord et non pas dans des officines à Ottawa, où il s'est déroulé si longtemps, et avec la participation des habitants du Nord.

Lorsque j'ai inauguré les nouvelles chambres législatives dans les Territoires du Nord-Ouest, au début de cette année, j'ai promis au nom du gouvernement de suivre avec intérêt les événements constitutionnels exceptionnels qui se déroulent dans le Nord, et qui sont importants pour tous les Canadiens. À l'époque, M. John Amagolik, des Tapirisat inuits, aurait déclaré, selon le *Journal* d'Edmonton, qu'il s'agissait d'un moment historique pour les Inuit. Dans ce même discours, j'ai souscrit publiquement à l'idée selon laquelle la mise en valeur et la division des Territoires du Nord-Ouest ne devraient pas nuire au règlement des revendications territoriales. Personne ne peut accuser le gouvernement de ne pas s'être montré réceptif et favorable aux idées, aspirations et suggestions positives que des générations d'autochtones n'ont cessé de faire valoir auprès du gouvernement fédéral et dont on n'a fait aucun cas jusqu'ici.

• (1440)

On pourrait épiloguer là-dessus, mais il est grand temps que l'opposition accepte ses responsabilités et examine les décisions et les mesures qu'a prises notre gouvernement concernant les peuples autochtones. Je ne crains pas ce défi, car le gouvernement et l'opposition sont là justement pour faire l'analyse critique des prises de position et des vrais problèmes. Quand le gouvernement propose et que l'opposition critique les mesures et les recommandations, ou qu'elle s'y oppose, le régime parlementaire fonctionne comme il doit et les autochtones en bénéficient.

Bref, il est préférable de tenir ce genre de débat constructif au lieu d'essayer de disséquer des suggestions mises au rebut par les bureaucrates. C'est avec ce genre de débat qu'on peut aboutir à quelque chose de sérieux.

Le gouvernement ne souscrira certainement pas à une politique qui va à l'encontre de son objectif général qui vise à renforcer les communautés et cultures autochtones. Les principes auxquels le gouvernement donnera suite ont été clairement exposés lors de la conférence constitutionnelle par le premier ministre qui les a également rappelés à la Chambre le 18 avril. Je vais les répéter à mon tour, car je ne crois pas qu'on nous ait entendus. Ces principes très clairs sont au nombre de quatre.

En vertu du premier principe, le rapport spécial entre le Canada et les peuples autochtones sera consolidé. Selon le deuxième principe, les droits des autochtones et surtout le droit à l'autodétermination seront protégés par la Constitution. En vertu du troisième principe, on maintiendra le niveau actuel du financement des programmes visant à corriger les graves injustices commises envers la communauté autochtone. Pour ce qui est du quatrième principe, le premier ministre a officiellement